



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Localité de Valcanton

Aux contribuables de la susdite localité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le conseil de la Localité de Valcanton **ne pourra tenir sa séance ordinaire prévue le mercredi 14 février 2024 à Val-Paradis.**

Cependant, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), prenez avis que cette séance ordinaire sera **REPORTÉE ET TENUE** le

Mercredi le 21 février à 20 h au Carrefour communautaire de Val-Paradis

DONNÉ À BEAUCANTON, ce 13^e jour de février deux mille vingt-quatre.


Christine Garant
Secrétaire-trésorière